

Nominations

Notre Collègue Fadi Comair, Directeur Général des Ressources Hydrauliques et Électriques du Liban, Président de l'association MEDURABLE, a été élu Président du Programme Hydrologique Intergouvernemental (PHI) dont le Secrétariat est assuré par la Division des sciences de l'eau de l'UNESCO.

Publications

Les communications suivantes effectuées par les Académiciens en 2020 sont disponibles sur le site Internet de l'Académie de l'Eau :

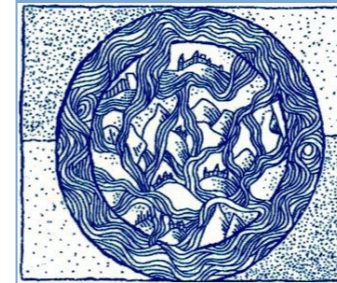
- « *Après le coronavirus, la prochaine guerre mondiale pourrait être la guerre de l'eau* ». Juillet 2020, P. BERTHELOT et F.COMAIR. Blog Le Huffpost.
- « *Le droit d'accès à des toilettes en France* ». Mai 2020, H. SMETS.
- « *Tour d'horizon des instruments de mise en œuvre de la DCE* ». Avril 2020, Ph. MARC et C. MIQUEU. Collection Droit de l'Environnement n°288.
- Billet du Président B. LALONDE suite à la COP25-Climat, Janvier 2020.
- « *Eau et Santé* ». Mars 2020, J-L. OLIVER à l'Académie des Sciences d'Outre-Mer.
- « *COP25 La volonté politique vacille, les catastrophes annoncées s'accélèrent...* ». Mars 2020, J-L. RE DAUD. EIN n°428, Ed. Johanet.
- « *Des COP-Climat, pourquoi faire ?* ». Mars/Avril 2020, M-A. MARTIN. EIN n°430, Ed. Johanet.
- Divers ouvrages sur le Droit à l'eau, le Code de l'eau... B.DROBENKO et J. SIRONNEAU. Ed. Johanet.
- « *Le droit à l'eau dans les bidonvilles français* ». Août 2020, H. SMETS.

Annuaire

- ♦ La préparation de l'Annuaire de l'Académie de l'Eau a progressé au cours de ces derniers mois. Une version provisoire en a déjà été diffusée aux membres et partenaires de notre institution. Les membres dont les CV (5 lignes et photo si possible) n'ont pas encore été transmis au Secrétariat Général, sont invités à le faire.
- ♦ L'Académie de l'Eau est référencée sur LinkedIn. Les membres des Collèges référencés sur ce réseau social professionnel mondial peuvent y mentionner leur appartenance à notre Académie.

Equipe permanente

Ludivine Sandraz, étudiante à l'Institut des Relations Internationales et Stratégiques (IRIS), a été recrutée en qualité de Chargée de mission au Secrétariat de l'Académie de l'Eau, après avoir présenté son mémoire sur les bassins hydrographiques transfrontaliers en Asie du Sud-Est.



Académie de l'Eau

"L'eau est le miroir de notre avenir."

Gaston Bachelard

Dans ce numéro :

Éditorial P.1

Conseil d'administration P.3

Activités 2020 P.3

Démarche d'avenir de l'Académie P.4

Nominations P.6

Publications P.6

Annuaire P.6

Équipe permanente P.6

Flash d'information n° 59

Premier semestre 2020

Éditorial



Le mot du Président

Plusieurs études récentes s'intéressent aux prélèvements illégaux, une question finalement peu traitée. En fait c'est un véritable pillage ! La Banque mondiale estime que 50 millions de mètres cubes d'eau potable disparaissent des réseaux de distribution par fuite et vols, de quoi fournir de l'eau à 200 millions de personnes. Dans les pays en développement l'eau perdue et volée représente de 30 à 50 % de l'eau traitée, les mafias de l'eau se servant directement dans les canalisations des villes. Même dans le Sud de l'Europe, une moitié de l'eau consommée l'est illégalement, notamment par des forages non déclarés. La plupart des vols ou contrebandes s'effectue au niveau local, encore que certaines canalisations clandestines s'étendent au loin et que des camions citernes roulent des dizaines de kilomètres. Mais ce n'est qu'une question de temps pour voir apparaître une contrebande de l'eau transfrontière.

Peut-on parler de voleurs d'eau ? Quand l'accès à l'eau est un droit humain, l'exercice de ce droit n'est pas un vol. Cependant le droit de tirage n'est pas illimité. En revanche, si l'eau est un bien dont la valeur justifie qu'un prix contribue à sa bonne gestion, ceux qui ne paient pas ce prix sont des fraudeurs. L'école française considère que l'eau est certes un cadeau du ciel, mais pas le service d'aller la chercher, traiter et distribuer. Pour éviter les mots qui fâchent, on préfère parler du « gaspillage de l'eau » et des moyens de le limiter face aux besoins croissants de la population mondiale, notamment en limitant le vol et la fraude. Voler de l'eau, c'est se servir en violation du règlement : sans payer, en falsifiant le compteur, en forant illégalement. Aux voleurs s'ajoutent les contrebandiers qui prélèvent illégalement de l'eau dans la nature et la revendent sans autorisation. Et il n'est pas rare de découvrir que la corruption favorise les trafics, voire que des représentants de l'Etat local sont impliqués. En tout état de cause les sanctions sont rares et faibles.

Bien entendu, il y a voleurs et voleurs, fermiers sinistrés par la sécheresse, habitants de périphéries urbaines mal desservies, migrants sans ressources. Les autorités doivent faire respecter leur droit à l'eau. Mais on découvre que les riches s'adonnent aussi au vol de l'eau. Une récente publication de *Nature Sustainability* cite 3 exemples qui mettent en cause l'irrigation clandestine : les cultures lucratives du coton en Australie, de la marijuana en Californie et des fraises au Sud de l'Espagne.

Dans ce dernier cas, l'eau était dérobée aux marais du parc national de la Doñana, grand refuge d'oiseaux. L'environnement est couramment considéré comme un concurrent illégitime dans l'accès à l'eau, tandis que les voleurs mettent en relation le gain permis par le vol, la perte éventuelle infligée à d'autres consommateurs et la probabilité d'être découvert, poursuivi et condamné. C'est que la société, de son côté, doit comparer la perte qu'elle subit à cause des vols avec le coût de la détection et de l'action judiciaire. La plupart des rapports plaident pour un renforcement des moyens de détection et un alourdissement des sanctions, tout en reconnaissant la diversité des situations, la complexité des lois et le conflit des écoles. En France, c'est peut-être le signe d'une sévérité accrue que deux dirigeants de la Chambre d'agriculture du Lot-et-Garonne ont été condamnés pour avoir construit sans autorisation la retenue de Caussade.

Sommes-nous proches d'un temps où la moindre goutte du grand cycle de l'eau sera surveillée et facturée ? Sans doute pas encore, mais déjà nous quittons l'époque où l'on pouvait s'agenouiller près d'un cours d'eau et remplir sa gourde sans porter atteinte à quiconque. Ainsi va la vie avec son cours inexorable.

L'année 2020 nous aura décidément apporté des mauvaises surprises avec une pandémie inattendue (encore que de bons esprits avaient alerté sur sa probabilité) qui n'en finit pas, avec l'aggravation du dérèglement climatique, avec le déclin de la coopération internationale et la montée des tensions en Méditerranée. Gageons cependant que le génie humain (et tout de même un peu de morale) nous permettra de surmonter ces épreuves et de limiter les dégâts. Nous avons assisté avec douleur à l'explosion qui a créé le chaos à Beyrouth et nous voulons assurer nos amis libanais de notre solidarité.

L'Académie de l'Eau reste fidèle au poste. Le secrétariat continue son travail tandis que vous êtes nombreux à travailler à l'avenir de notre compagnie ; je vous en remercie et félicite, et j'attends avec impatience le résultat de vos travaux.

Le Président,



Brice LALONDE

Dans un premier temps, il a consulté l'ensemble des membres de l'Académie avec un questionnaire en ligne auquel ont répondu plus de 60 membres motivés. Après avoir été restitués aux membres ayant répondu, les résultats de ce sondage ont été présentés au Groupe de travail, puis au Conseil d'administration, en vue d'approfondir la suite des réflexions.

Parmi les principaux enseignements, on relève l'intérêt des membres pour l'avenir de leur Académie, et leur attachement à sa vocation et à sa pérennité, tout en soulignant la nécessité :

- de prendre en compte des problématiques qui ont émergé depuis sa création : changement climatique, biodiversité, pandémies,
- de renforcer ses moyens humains et financiers,
- de mobiliser davantage de membres et de partenaires publics ou privés.

A la rentrée de septembre, les travaux d'approfondissement ont été engagés selon les 4 axes suivants :

- 1 – L'Académie peut-elle et doit-elle s'inspirer du « modèle académique » traditionnel (Agriculture, Médecine, Mer, Pharmacie, Sciences d'outre-mer, etc...) comportant notamment des Sections thématiques ?
- 2 - Comment renforcer les moyens humains et financiers de l'Académie ?
- 3 - Comment élargir et diversifier le réseau d'experts scientifiques et techniques de l'Académie, dans une perspective francophone et internationale,
- 4 - Comment développer les synergies avec d'autres associations scientifiques ou techniques du secteur de l'eau en Ile de France autour d'un projet de « Maison de l'eau » ?

L'implication des membres de l'Académie étant essentielle pour la réussite de cette ambitieuse démarche, il est proposé de lancer dès cet automne, à titre expérimental, des Sections thématiques regroupant les experts d'un même domaine relatif à l'eau et aux écosystèmes aquatiques, pour faciliter leurs échanges, mener des travaux académiques relevant de leurs compétences, répondre à des demandes de partenaires publics ou privés, et réagir à l'actualité sur des sujets de société affectant l'eau.

Ainsi sont envisagées les Sections suivantes en fonction du nombre de membres intéressés : Science, techniques et éthique, Gestion intégrée de la ressource en eau, Milieux aquatiques et biodiversité, Cadre juridique et institutionnel, Sciences humaines et sociales, Santé, Gestion des services par opérateurs publics ou privés, Coopération et expertise à l'international. Chaque Section élirait son président et son secrétaire et se réunirait au moins trois fois par an, en présentiel ou sur une plateforme électronique.

Pour assurer la transversalité et l'interdisciplinarité indispensables, un « Collège des présidents et secrétaires de Sections » pourrait être créé pour assurer les coordinations nécessaires et constituer des groupes de travail inter-sections ad hoc en fonction des besoins.

A l'issue de cette démarche, les statuts actuels seront revus et complétés par un règlement intérieur ; les nouvelles dispositions organisationnelles et financières seront mises en place avant l'été 2021.

Activités académiques. Sont concernés :

- ◆ Des conventions annuelles avec Sciences Po. Paris pour des Projets collectifs avec des étudiant(e)s « Un droit à l'eau pour tous ? Comment ? » en 2018/2019 , « La place des ODD dans la gouvernance de l'eau en Afrique » en 2019/2020, et « L'eau , les ODD et le changement climatique dans le nouveau contexte socio-économique » en perspective pour 2020/2021
- ◆ Deux conventions successives 2017/2019/2020 et 2020/2022, avec la Fondation d'Entreprise Michelin pour le lancement d'un réseau de scientifiques pour une surveillance mondiale de la pollution chimique de l'environnement (Projet GPCPE) ; une autre convention a été signée avec le Groupe Suez
- ◆ Un Mémoire d'études portant sur la gestion des bassins hydrographiques transfrontaliers d'Asie du Sud-Est dans le cadre d'un partenariat avec l'Institut des Relations Internationales et Stratégiques (IRIS)
- ◆ Une communication sur le thème « Eau et santé : défis d'hier et d'aujourd'hui » le 6 mars 2020, en coopération avec l'Académie des Sciences d'Outre-Mer
- ◆ Le colloque hydro diplomatie organisé chaque année au Sénat, en collaboration avec l'association MEDURABLE
- ◆ La conférence internationale EauMéga 2020 prévue début décembre 2020 à l'UNESCO,
- ◆ La publication de Flashs d'Information périodique et la gestion du site Internet de l'Académie de l'Eau www.academie-eau.org

Partenariats. Sont concernés :

- ◆ Une participation aux groupes de travail « Changement climatique », « ODD » et « Biodiversité » du Partenariat Français pour l'Eau (PFE)
- ◆ La préparation avec d'autres partenaires, français et africains, de contributions significatives au Forum Mondial de l'Eau de Dakar prévu en mars 2021
- ◆ Des implications diverses dans les travaux du Comité 21, de l'Union des Ingénieurs et Scientifiques Francophones (UISF), d'Ingénieurs et Scientifiques de France (CNISF), de l'Institut Diderot,...
- ◆ Depuis 2012, un accord de coopération avec la Société Hydrotechnique de France (SHF) est en vigueur, avec une manifestation commune sur la sécheresse en décembre 2019 à l'UNESCO, puis une 3ème conférence sur « Les sciences humaines et sociales dans la gestion de l'eau » prévue en février 2021 au Pavillon de l'eau
- ◆ Il est envisagé la création d'un réseau international de jeunes diplômés dans le domaine de l'eau, de l'environnement, du développement durable et de la biodiversité, animé par l'Académie de l'Eau

La démarche engagée pour l'avenir de l'Académie de l'Eau

La dernière Assemblée générale de l'Académie de l'Eau du 14 Octobre 2019 a préconisé une réflexion, collective et prospective, sur l'avenir de notre institution en vue de renforcer ses missions, de poursuivre son redressement financier et d'assurer sa pérennité. Par décision du 21 janvier 2020, le Président Brice Lalonde a mandaté Jean-François Donzier et Régis Thépot pour constituer et piloter un Groupe de travail chargé de conduire cette démarche.

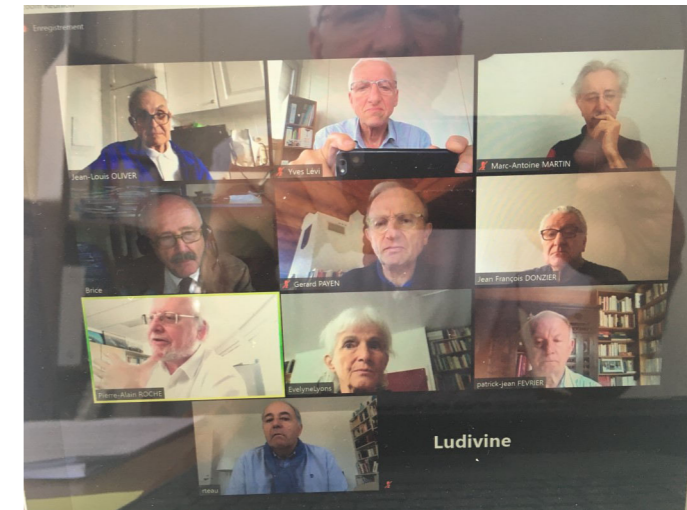
Ce Groupe de travail, composé aujourd'hui de 18 membres volontaires, a d'abord identifié les problèmes qui conditionnent l'avenir de l'Académie et il a mis au point une note méthodologique pour organiser le processus de renouveau souhaité.

Conseil d'administration

Le 3 juillet 2020, le Conseil d'administration de l'Académie de l'Eau, présidé par Brice Lalonde, s'est réuni pour la première fois en visioconférence, du fait des circonstances. Il a approuvé le programme pluriannuel d'activités en cours 2019/2020/2021, notamment l'état d'avancement du Projet de suivi international de la pollution chimique de l'environnement (Projet GPCPE).

Le Conseil d'administration a arrêté les comptes et le bilan de l'exercice 2019 ; il a pris acte de la situation financière satisfaisante en 2020 et des premières prévisions pour 2021. Dans le cadre de la réflexion en cours sur l'avenir de l'Académie de l'Eau, il a examiné les résultats de la consultation des membres et les suites du programme du Groupe de travail piloté par Jean-François Donzier et Régis Thépot.

Le Conseil d'administration a enregistré avec regret la démission de Pierre-Frédéric Tennière-Buchot, pour convenance personnelle. Enfin, il a été décidé que le Conseil d'administration et l'Assemblée générale ordinaire 2020 se réuniraient en fin d'année.



Administrateurs à la visioconférence du 3 juillet 2020

Activités 2020

Secrétariat général. Sont concernés :

- ◆ La pandémie de coronavirus, avec un long confinement et un dé-confinement progressif, a profondément perturbé le déroulement des activités les mois de mars, avril, mai et juin 2020 durant lesquels les bureaux de l'Agence de l'eau Seine Normandie ont été fermés. Ces circonstances particulières ont amené l'Académie de l'Eau à développer l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication : télétravail, podcasts, télé ou visioconférences,... Cette pratique sera poursuivie et elle facilitera considérablement l'implication des membres basés en province ou à l'étranger, les tâches du Secrétariat général, en particulier les réunions du Bureau, du Conseil d'administration et des Assemblées générales de l'Académie de l'Eau, etc.